

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Le versement de la taxe d'apprentissage se fera par la plateforme SOLTÉA.

SOLTÉA est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir.

Depuis 2023, plus aucune somme ne pourra être directement adressée aux établissements par les employeurs.

SOLTÉA est accessible pour les employeurs depuis le 25 mai 2023 avec le lien ci-dessous.

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>

Procédure pour verser votre Taxe d'Apprentissage à L'ESRP BEAUVOIR ?

Etape 1 : Connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA.

Munissez-vous de votre identifiant et mot de passe Net-Entreprises et connectez-vous sur <https://www.soltea.gouv.fr>

Etape 2 : Recherchez notre établissement à l'aide d'un des éléments suivants :

- Le numéro de SIRET de l'établissement : **423 868 835 00079**
- Le nom de l'établissement / sigle : **ESRP BEAUVOIR**
- L'adresse : **33 AVENUE DE MOUSSEAU**
- Commune : **EVRY CEDEX**
- Code Postal : **91035**

Nous nous engageons à vous renvoyer un récépissé signé à réception de la taxe d'apprentissage.

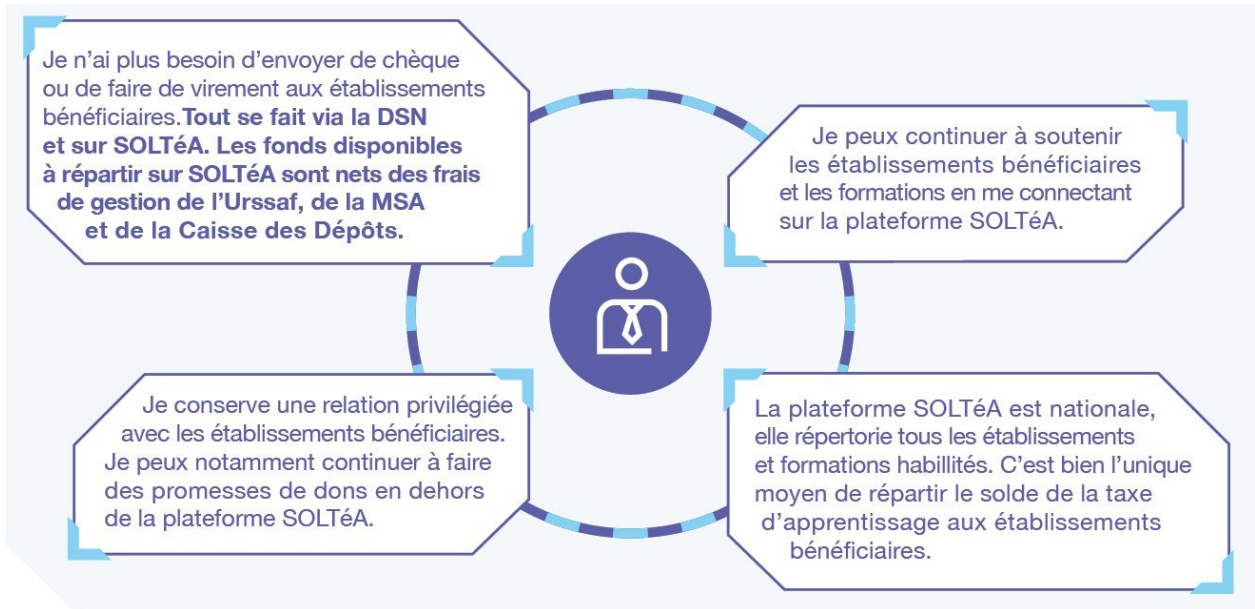
Ou

Accédez directement à notre fiche par le **lien suivant** ou le **QR Code joint** :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/42386883500079/detail/1270>



Fonctionnement de la collecte de la taxe d'apprentissage en tant qu'employeurs :



Un nouveau circuit de collecte en 2023 (solde TA 2022)

